

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 14 décembre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20231201

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.

Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 26

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 26

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration

Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 18 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

11 OCTOBRE 2023

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

Mercredi 11 octobre 2023 à 13 heures 42,
sous la Présidence de Madame Isabelle GUILLAUME,
dans les locaux de l'ESISAR et en visioconférence,
50 Rue Barthélémy de Laffemas à Valence

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

M. MARECHAL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Mme IONICA

MM. BLOCH – DANJEAN

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Mme ZALKIND

M. MIKAC

Étudiants (collège D)

M. COURTOIS

Personnalités extérieures

M. GOUDET

Personnalité qualifiée désignée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Mme BAYLE-GUILLEMAUD

Personnalités qualifiées désignées par le conseil

Mmes GUILLAUME

MM. BRUNET – DEREYMEZ – SANTRAILLE

Autres membres de droit

MM. BENECH – FRASES –

Représentant de la rectrice d'Académie de Grenoble

Mme TRICHET

Invités

Mmes BALDET - CALVARY – CAPLIER – CARON – CHEVALLET – CHIRAT – DARIE – FARASTIER – GROS – MAURET – RIU – TOMASINO-ZIN

MM. – KIEFFER – GUIOL – LAC – MENDES – PARISSIS – PIGNARD – QUEMA – UGNON-COUSSIOZ

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Mme GIRERD-POTIN

MM. BOJJUT – DELANNOY – NOEL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

MM. MANCINI – PARRY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

M. TERRIER

Étudiants (collège D)

Mmes BOSSI – FABRE – SOUCHET – WANG

MM. COLIRE – HEYBERGER – SABRE – WADOUX

Personnalités extérieures

MM. BAILE – LABRIET – NEUDER

Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes

M. LAKHNECH

Personnalités qualifiées désignées par le conseil

Mme BRUNEAUX

MM. BORNECQUE – MUNIER – PEROTIN – ROUX-FOUILLET – RUBALDO – SERVAIS

Autres membres de droit

M. HEMART

Invités

Mmes ANGHEL – CHIRAT – HATHAT – LE CAPON – LE DAIN – PERRIER – SARIGIANNIDOU – ZWOLINSKI

MM. BALESTRA – BOURGEOIS-DEMERSAY – BRISSAUD – DI TOFANO ORLANDO – GATTA – MICHAUD – MILLET – MONARD – PASTUREL – PROTIN – SALVO – SCORDEL – TARAMASCO

SOMMAIRE

1. Actualités & procès-verbal	5
a. Approbation procès-verbal séance du 15 juin 2023 (délibération).....	5
b. Actualités Grenoble INP - UGA (information)	5
2. Stratégie et gouvernance.....	6
a. Convention transfert du patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA (délibération)	6
b. Plan de sobriété énergétique de Grenoble INP – UGA (présenté en CSA) (délibération)	8
c. Bilan de la convention des entreprises pour le climat (CEC) (information)...	10
d. Pôle universitaire d'excellence (PUI) (information).....	14
e. Rapport d'activité 2022 de la Fondation Grenoble INP (information)	17
3. Formation, recherche, valorisation	18
a. Visite de Grenoble INP – Esisar, UGA et du laboratoire LCIS (avant la séance à partir de 11 h).....	18
b. Projets de Grenoble INP – Esisar, UGA et de l'association APDISAR (information)	18
c. Projets des nouveaux directeurs de Grenoble INP – Phelma, UGA et de Grenoble INP – Pagora, UGA (information)	20
f. Validation de la note d'orientation stratégique en vue du renouvellement d'accréditation des masters sciences cognitives et traitement du signal et des images (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	24
g. Règlements des études des parcours de master de l'année universitaire 2023- 2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée).....	24
h. Ouverture du semestre à choix DESSINE dans le cadre de la TEN School (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	24
i. Avenant au règlement de scolarité de Grenoble INP – Esisar, UGA de l'année universitaire 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	24
j. Statut d'étudiant salarié (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	24
d. Bilan du semestre PISTE (information)	27
e. Bilan de la rentrée 2023 (présenté en CEVU) (information)	27
k. Ouverture du parcours Applied Corporate Management in Banking de la mention de master Management et Administration des Entreprises (MAE) à Grenoble IAE – INP, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	28
4. Affaires financières	28
a. Recapitalisation de la SATT Linksium Grenoble Alpes (présenté en CP) (délibération simplifiée).....	28
b. Remise gracieuse (présenté en CP) (délibération simplifiée).....	28
5. Ressources humaines	28

a. Actualisation du référentiel de rémunération des agents contractuels (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)	28
b. Evolution des grilles de rémunération des apprentis (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)	28
c. Evolution du plafond des heures des chargés d'enseignement vacataires (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)	28
d. Attribution prime exceptionnelle aux personnels IATS (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)	28
6. Affaires réglementaires.....	28
a. Statuts S.mart Grenoble Alpes – Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)	28
b. Département des enseignements transverses (DET) : changement de nom et mise à jour du règlement intérieur (présenté en CSA et CP) (délibération simplifiée)	28
c. Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de protection sociale complémentaire (PSC) en santé (présenté en CP) (délibération simplifiée).....	28
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information).....	30
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)	30

La séance est ouverte à 13 heures 42. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le conseil a procédé aux délibérations.

I. GUILLAUME

Bonjour à tous. Nous commençons par la traditionnelle lecture de la liste des pouvoirs :

- Y. DELANNOY a donné pouvoir à M. ZALKIND ;
- F. NOEL a donné pouvoir à V. DANJEAN ;
- P. MUNIER a donné pouvoir à J. GOUDET ;
- J.F. BOUJUT a donné pouvoir à I. IONICA ;
- L. PERROTIN a donné pouvoir à G. SANTRAILLE ;
- I. GIRERD-POTIN a donné pouvoir à J. MIKAC ;
- C. BRUNEAUX a donné pouvoir à R. DEREYMEZ ;
- Y. BORNECQUE a donné pouvoir à Y. MARECHAL.

1. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 15 juin 2023 (délibération)

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP - UGA (information)

Elections des trois conseils

P. BENECH

La mandature actuelle prendra fin pendant les vacances de février. Les trois conseils de Grenoble INP - UGA seront renouvelés, avec des phases de dépôt des listes, d'élection des membres internes de ces trois conseils, de choix de leurs membres externes, de réunion des trois conseils et de présentation des candidatures au poste d'administrateur général. Enfin, l'administrateur général fraîchement élu choisira parmi les membres de chacun des conseils une personne et la proposera comme VP du conseil correspondant (CA, CEVU et CS). Les conseils acceptent ou refusent la proposition de l'administrateur. Un certain nombre d'autres VP sont désignés par l'administrateur, en fonction de ses priorités et du programme qu'il a présenté.

Le calendrier vous est affiché.

Conseil des transitions

I. ZIN TOMASINO

Le conseil des transitions sera lancé le 19 octobre 2023. Un tirage au sort des représentants du personnel a été réalisé le 19 juin 2023. Le conseil des transitions a été présenté en septembre lors des AG étudiantes de rentrée. Nous avons sollicité les Alumni, les laboratoires et plateformes pour identifier des membres pouvant

représenter notre écosystème. Les représentants des étudiants ont été tirés au sort le 26 septembre 2023. Nous avons reçu un très bon accueil général, et plus de souhaits de participation que de places disponibles. Le conseil est presque au complet ; nous sommes dans l'attente de la finalisation du tirage au sort dans deux écoles, pour lesquelles nous n'avons pas de représentants étudiants. Il manque également un représentant des Alumni.

Le lancement est prévu le 19 octobre 2023 prochain, avec des moments réservés aux membres du conseil et un moment commun en fin de matinée (accueil à 11 heures, présentation des membres et buffet convivial).

Je remercie les directeurs des écoles, car nous avons été très bien accueillis dans les AG de rentrée et les AG du personnel.

Ce conseil est le fruit d'un travail collectif mené depuis le mois de juillet 2022.

7 séances sont programmées entre le mois de novembre 2023 et le mois de juin 2024 :

- session 0 (journée de lancement) : jeudi 19 octobre
Intention : faire connaissance, poser les cadres de confiance et de travail
- session 1 : jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023 (2 jours)
Intention : (mieux) comprendre les enjeux, acquérir une vision systémique, rencontrer des experts et des acteurs des transitions
Hors session le 16/11 à 18 h dans l'Amphi Barbillion : conférence de Nicolas Bricas – Chaire UNESCO Alimentations du monde : « Pour une écologie de l'alimentation, de l'assiette à la planète » (Inscription obligatoire)
- sessions suivantes : jeudi 14 décembre (matinée), jeudi 25 + vendredi 26 janvier 2024 (2 jours), mardi 13 février 2024 (1 jour), jeudi 21 + vendredi 22 mars 2024 (2 jours), mardi 9 avril 2024 (matinée), mardi 14 mai 2024 (1 jour)

I. GUILLAUME

Il s'agit d'une belle aventure, que nous avons hâte de voir se concrétiser.

2. Stratégie et gouvernance

a. Convention transfert du patrimoine de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA (délibération)

J.F. FRASES

Je ne vous referai pas l'historique des mouvements déjà opérés dans le cadre de la création du grand établissement, enclenchés à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les biens mobiliers et autres moyens nécessaires à l'exercice de la mission de service public des écoles Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble – INP, UGA sont transférés à l'Institut polytechnique de Grenoble.

Le présent accord a pour objet de fixer les principes selon lesquels l'Université Grenoble Alpes et Grenoble INP – UGA s'engagent dans une procédure de transfert d'affectation concernant le patrimoine immobilier et mobilier des bâtiments :

- Polytech (CHORUS n°337330) sis 28 Avenue Benoit-Frachon à Saint-Martin-d'Hères,
- Institut d'Administration des Entreprises – IAE (CHORUS n°439901) sis 525 avenue Centrale à Saint-Martin-d'Hères.

C. DARIE

L'adresse de Polytech a changé ; il s'agit du 14, place de la Résistance.

J.F. FRASES

C'est bien noté.

Les deux établissements conviennent de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires auprès des services de l'Etat pour permettre le transfert d'affectation de ces deux bâtiments. Le patrimoine est mis à disposition par l'Etat, avec tous les droits et obligations du propriétaire, à l'exception des droits de disposition et d'affectation, donc le fait de céder le bien.

Ce transfert d'affectation ne prendra effet qu'aux conditions suivantes

- Grenoble INP – UGA ne pourra pas demander la dévolution du patrimoine correspondant à Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA à son profit sans l'accord exprès de l'UGA.
- Grenoble INP – UGA ne pourra pas céder les biens immobiliers issus de ce transfert ou changer leur utilité sans l'accord exprès de l'UGA.

Les modalités concrètes du transfert au 1er janvier 2025 feront l'objet d'une convention dédiée, qui sera soumise au CA en temps et en heure.

On entend par « dévolution », le transfert, à titre gratuit, des biens immobiliers appartenant à l'Etat affectés à une université vers le patrimoine de cet établissement. Cette opération, instituée par la Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et codifiée à l'article L. 719-14 du Code de l'éducation entraîne la pleine propriété du patrimoine, c'est-à-dire la possibilité d'aliéner et modifier l'affectation. La dévolution ne peut être décidée que pour l'ensemble du patrimoine immobilier, et pas par une partie uniquement.

P. BENECH

Cette dévolution aurait un intérêt pour Grenoble INP - UGA si l'établissement utilisait des bâtiments de grande valeur, ce qui n'est pas le cas. En l'occurrence, cela ne consisterait pour Grenoble INP – UGA qu'à reprendre la charge de l'entretien de ces bâtiments.

Dans la première vague de dévolution, l'Etat remettait ses bâtiments à niveau avant de les donner ; ce n'est plus le cas actuellement, et la dévolution n'est donc pas nécessairement une bonne opération pour ses bénéficiaires. Le fonds dédié à la rénovation des bâtiments de l'Etat n'est doté que de 700 M€, alors que le coût des rénovations se chiffrait à plusieurs centaines de milliards d'euros.

I. ZIN TOMASINO

Il s'agit d'un transfert d'attribution, plutôt que d'affectation.

J. MIKAC

Nous sommes affectataires des bâtiments, et non attributaires. Le transfert consiste à changer l'affectataire (de l'UGA à Grenoble INP).

La délibération suivante est portée au vote :

« *Le conseil d'administration :*

Art. 1 : Approuve la convention relative au transfert d'affectation des bâtiments de Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble – INP, UGA.

Art. 2 : Autorise l'administrateur général à signer la convention relative au transfert d'affectation des bâtiments de Grenoble IAE – INP, UGA et de Polytech Grenoble – INP, UGA. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**b. Plan de sobriété énergétique de Grenoble INP – UGA (présenté en CSA)
(délibération)****Y. MARECHAL**

Je vous présente notre deuxième version du plan de sobriété, applicable en 2023-2024. La mise en place d'un plan de sobriété en 2022-2023 avait été initiée par une circulaire de la Première ministre ; l'impact visé était en tout premier lieu une baisse des achats d'énergie du fait de tensions liées à l'approvisionnement et à une explosion des coûts associés liés à la guerre en Ukraine. L'objectif était de réduire la consommation de 10 %.

Le graphique présenté montre que la consommation d'énergie, qui représentait environ 23 millions de kWh en 2019, 2020 et 2021, et a diminué à environ 20 millions de kWh en 2023.

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre a dans le même temps diminué.

La fermeture d'une semaine en février en 2023 a permis de baisser effectivement nos consommations et émissions de gaz à effet de serre après correction des degrés jours unifiés (DJU). Une bulle chauffée a été mise en place, mais n'a accueilli qu'une seule personne sur la semaine.

Le plan 2023-2024 intègre des éléments de retour d'expérience, et s'inscrit dans un cadre plus large de gestion patrimoniale de l'établissement. La réduction des consommations a été effective en 2023 ; les laboratoires et services ont fait remonter des difficultés avec certains personnels et certains contrats. Par ailleurs, pendant l'interruption pédagogique de février, les étudiants sont absents et 70 % des agents environ sont en congés ; les surfaces inoccupées sont donc largement majoritaires.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- ouverture du chauffage le 6 novembre (possibilité de redémarrer plus tôt si la prévision météorologique est défavorable, ou au contraire plus tard) ;

- fermeture de Noël : bascule en hors gel (au lieu d'un réduit les années antérieures) ;
- chauffe-eau : réglage de température, coupure en période de fermeture ;
- réglage de la température de consigne, chauffage individuel interdit
- fermeture des locaux pendant la semaine d'interruption pédagogique de février hormis 3 hubs chauffés (Ouest / Est / Viallet) ;
- écogestes : lumière, mobilité, informatique, climatisation, vérifications lors de la fermeture des locaux.

Il est exclu de déplacer la facture chez les particuliers (étudiants et personnels) par des aménagements du télétravail, ou de l'enseignement à distance en particulier.

Durant la période d'interruption pédagogique du 23 février 2024 soir au 4 mars 2024 matin, la pose de congés constitue le principe. Si cela est compatible avec le fonctionnement du service, après validation et organisation du directeur pour les services d'établissement, et du directeur de l'entité, une possibilité de télétravail jusqu'à 5 jours (plafond) est ouverte à titre dérogatoire ; il sera également possible de travailler physiquement dans l'une des bulles (est/ouest/centre) chauffées selon les modalités d'organisation qui seront ultérieurement exposées.

Pour l'année 2024, compte tenu du planning de transfert des locaux qui s'opérera au 1^{er} janvier 2025, les agents de Grenoble IAE – INP, UGA et Polytech Grenoble – INP, UGA ne sont pas concernés par les présentes mesures.

À Valence, les trois bâtiments principaux A-B et D avec amphis, salles de cours, bureaux des personnels et laboratoire LCIS seront fermés pendant la semaine de février.

Le bâtiment C, qui possède une chaufferie indépendante, principalement dédiée au transfert de technologie et aux projets industriels reste ouvert (accueil des projets industriels en particulier). Il pourra servir de Hub chauffé.

Une concertation a été organisée avec les écoles. Une rencontre avec l'UGA et le CNRS est en cours de planification afin d'aborder la situation des agents UGA et CNRS au sein des laboratoires hébergés par Grenoble INP - UGA durant la période de fermeture.

Une concertation est en cours avec les laboratoires, notamment afin de prendre en compte les spécificités d'expérimentation propres à certains d'entre eux.

Une communication vers tous, étude des cas particuliers, sensibilisation des entreprises de nettoyage et de gardiennage.

Y. KIEFFER

À Valence, un seul bâtiment est appelé A&B. Il n'y a donc au total que deux bâtiments.

Y. MARECHAL

Le plan de sobriété a été approuvé à l'unanimité par le CSA, par 2 voix favorables et 5 abstentions. Le CSA a émis les remarques suivantes.

« Les contraintes de fermeture ont été diffusées en juin. Si une fermeture supplémentaire devait en faire partie, il était possible d'en discuter au CSA de juin ou à celui de juillet. L'année universitaire 2023/2024 a commencé, les services se sont organisés, il n'y a pas de raison valable pour changer les règles en cours, car la situation ne présente pas un caractère d'urgence.

Par conséquent, souhait d'avoir une communication rapide sur les mesures proposées d'un point de vue organisationnel pour éviter les questionnements de l'an passé. »

I. IONICA

Quelle communication prévoyez-vous sur le sujet ?

Y. MARECHAL

Nous devons travailler sur la communication auprès des personnels, dès lors que la bulle chauffée n'a accueilli qu'une seule personne l'année dernière.

I. IONICA

Qu'en est-il des manipulations ?

P. BENECH

Les manipulations qui ne peuvent pas être arrêtées seront bien entendu maintenues ; quelques bureaux pourront être chauffés par exception.

Il n'est pas prévu d'aller au-delà d'une semaine de fermeture ; pour réduire encore la consommation énergétique des bâtiments, des rénovations seront nécessaires – ce qui est du ressort de l'Etat.

De manière générale, cependant, les pratiques doivent être cohérentes avec les valeurs et le plan 2030 de Grenoble INP - UGA.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve le plan de sobriété dans les conditions présentées. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B. UGNON-COUSSIOZ rejoint la séance.

c. Bilan de la convention des entreprises pour le climat (CEC) (information)

I. ZIN TOMASINO

La Convention des entreprises pour le climat a réuni 250 entreprises l'année dernière ; l'idée a été émise de diffuser l'approche sur le territoire, autour de Lyon d'une part et de Grenoble et du sillon alpin d'autre part. Grenoble INP – UGA y est représenté. Le slogan de la convention est de « catalyser l'intelligence collective des dirigeants pour coconstruire une économie régénérative ». L'industrie y est fortement représentée, et les entreprises présentes sont de toutes tailles.

La convention se déroule en six séances, permettant de monter en compétences au fur et à mesure, notamment autour de la question régénérative. Les principes de

fonctionnement chaque entreprise sont discutés, pour essayer de se fixer de nouvelles feuilles de route, les plus engagées possible.

Quatre sessions se sont déjà tenues :

- constats et le monde d'après ;
- un nouveau cap régénératif ;
- entreprendre avec le vivant ;
- une nouvelle boussole (mesurer ce qui compte vraiment).

Les 9 limites planétaires fixent le plafond environnemental du développement soutenable. À l'échelle planétaire, 6 sur 9 ont déjà été dépassées. De l'autre côté, le plancher social à atteindre pour tout un chacun borne également l'espace dans lequel le développement doit se produire.

Les niveaux d'engagement d'une entreprise se déclinent en différentes étapes :

- business as usual : concentration sur la pérennité de l'Entreprise et la génération d'un profit maximal, adaptation et simple conformité aux lois ;
- responsable ;
- contributif ;
- régénératif.

Sur beaucoup de points, nous estimons que Grenoble INP UGA est un établissement responsable ; nous commençons à devenir un établissement contributif sur plusieurs sujets ; l'objectif de notre participation à la Commission est d'être encore plus ambitieux à l'horizon 2030.

Pour y parvenir, il s'agit de faire un bilan de notre activité du point de vue des limites planétaires, des besoins humains et de notre modèle économique.

Nous devons conserver notre volonté d'agir au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec notre environnement et nos partenaires et avec la dynamique des personnels et des étudiants. À l'inverse, nous devons changer ou abandonner au moins une part de nos indicateurs habituels :

- développer une offre de formation, des recherches et des innovations compatibles avec les limites planétaires et le vivant ;
- viser la réduction de nos impacts négatifs à leur seuil incompressible (au plus vite : émissions CO2, mais pas seulement) ;
- placer la redirection socio-économique au cœur de notre modèle économique : sortir de la logique volumique et de la course aux projets ;
- cultiver l'humain ;
- renforcer les coopérations et le partage de valeurs.

Grenoble INP – UGA n'a heureusement pas un virage à 180 degrés à réaliser.

La question générative proposée, que le CA est invité à discuter, est la suivante :
« *Comment, dans une période de fortes transformations, nos formations, nos recherches et nos pratiques favorisent la production de savoirs, de compétences,*

de technologies et de nouvelles organisations pour une société juste, innovante et qui régénère le vivant, en lien avec notre écosystème ? »

Y. MARECHAL

Il s'agit de ce que l'on appellerait une problématique en sciences humaines.

I. ZIN TOMASINO

Nous avons essayé d'identifier à la suite de cette question générative des leviers de redirection :

- faire évoluer nos formations, nos recherches et nos innovations ;
- repenser nos partenariats nationaux/internationaux ;
- maximiser notre utilité sociale d'établissement public ;
- minimiser nos impacts négatifs (CO2, pollutions...) ;
- développer un nouveau modèle économique (finances, RH) et le cadre de gestion associé (gouvernance, indicateurs).

La participation à la Convention a permis un moment de prise de recul sur les ambitions, les fondements et les cibles de Grenoble INP - UGA. Les parties prenantes sont engagées, et la qualité des interventions est remarquable du point de vue de la méthodologie et du contenu. La participation à la Convention a facilité la mise en place du conseil des transitions, et a permis de nouer des contacts intéressants pour T-En School, le Design Factory, les laboratoires et les écoles.

V. QUEMA

Beaucoup d'établissements s'orientent vers la prise en compte du développement durable ; avez-vous connaissance d'établissements s'engageant dans une démarche régénérative ?

I. ZIN TOMASINO

GEM a participé à la Convention nationale l'année dernière ; cette année, nous sommes présents avec l'UGA. De mon point de vue, il serait très intéressant de travailler avec le réseau des INP. Une session sera organisée avec la CEC prochainement avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

Y. MARECHAL

GEM a une année d'avance sur nous, mais il n'existe pas ou peu d'établissements ou d'entreprises régénératifs, ce qui suppose un changement des pratiques qui requiert beaucoup de temps.

P. BENECH

Il y a trois ans, on ne parlait pas de régénération, mais d'économie de ressources ou de cycles fermés ; nous devons regarder vers l'avant, un peu plus loin. Nous éprouverons des difficultés à trouver beaucoup de modèles.

V. QUEMA

Pagora est certifié QSE ; je suppose que ses processus suivent un certain nombre de règles précises. Nous pourrions imaginer à terme être certifiés R pour « régénératif ».

I. ZIN TOMASINO

Le régénératif change y compris la logique économique et les indicateurs. Le fait que le carbone fasse partie des KPI de l'établissement est un premier pas (au-delà des taux d'embauche en sortie d'école ou du budget annuel). Il n'est cependant pas clair quels indicateurs devraient être mis en place.

Y. MARECHAL

Le terme « régénératif » prend acte du fait que nous avons dépassé les limites, et que nous devons donc revenir en arrière – car un simple arrêt ne suffirait pas.

I. ZIN TOMASINO

Il ne s'agit pas de décroissance à proprement parler, mais de repenser notre fonctionnement.

P. BAYLE-GUILLEMAUX

Que signifie la régénération sur la thématique du vivant ?

I. ZIN TOMASINO

Dans le domaine de l'hydrologie, par exemple, plutôt que de faire de la protection de crues par l'élévation de digues, on pourrait imaginer la création de zones tampons inondées régulièrement, et utiliser la force des écosystèmes pour protéger les villes des inondations.

P. BAYLE-GUILLEMAUX

Quels indicateurs précis Grenoble INP - UGA pourrait-il suivre en matière de régénération du vivant ?

I. ZIN TOMASINO

C'est une vraie question.

I. GUILLAUME

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, Grenoble INP – UGA a plusieurs leviers. La question de l'évolution des formations a notamment été mise en avant par les étudiants dans plusieurs séminaires.

D. RIU

Il commence à exister des outils très intéressants en ingénierie, avec des bases de données très complètes notamment sur les émissions, mais aussi concernant les impacts sur le vivant. Nous commençons à faire travailler nos étudiants sur des bilans environnementaux complets, intégrant l'impact environnemental au-delà des aspects économiques. Il ne s'agit cependant selon moi que de l'étape précédant la régénération, qui doit pour sa part passer par des lois contraignantes.

E. MENDES

Nous n'avons pas d'impact direct sur la régénération, mais pouvons agir de façon indirecte. Un collègue belge expliquait récemment dans une conférence consacrée aux matériaux et à la consommation d'énergie de l'électronique que la course à l'augmentation de la puissance des semiconducteurs avait un impact environnemental considérable. Il observait que STMicroelectronics ne s'inscrivait plus dans cette perspective (au contraire des acteurs taiwanais) et se concentrait sur la diversification et le multi-usage des composants.

Nous pouvons informer et éduquer les étudiants, mais je ne perçois pas dans quelle mesure je peux agir sur la régénération du vivant.

I. IONICA

Comment mettre cet objectif en cohérence avec celui de faire partir nos étudiants à l'étranger ?

P. BENECH

Nous envoyons une part importante de nos étudiants en Europe, où le train peut fonctionner. Les étudiants qui se rendent plus loin ne doivent par ailleurs pas nécessairement rentrer en France pour les congés pendant leur stage.

Une première étape est la réduction des consommations de Grenoble INP – UGA dans ses achats.

Sur certaines thématiques, on régénérera peut-être davantage, ce qui nous donnera des marges de manœuvre par ailleurs.

I. ZIN TOMASINO

Il est très important d'adopter une vision systémique. Traverser l'Atlantique pour aller jouer à Las Vegas le week-end a le même impact carbone que le faire pour aller travailler sur la gestion des tremblements de terre à Hawaï ; l'impact global n'est cependant pas le même.

I. PARISSIS

Il faudrait un jour se pencher sur le quantitatif, au-delà des aspects qualitatifs – même si j'adhère complètement à la démarche.

P. BAYLE-GUILLEMAUX

La logique de la compensation carbone commence à se diffuser.

Y. MARECHAL

Cette démarche doit faire l'objet d'un travail collectif ; nous solliciterons à nouveau le CA.

J.L. BRUNET

Je participe à la CEC comme représentant du FCG ; on peut se poser la question de l'avenir du sport professionnel si l'on veut préserver la planète. C'est l'engagement de tout le monde qui permettra d'aller dans la bonne direction et de trouver le bon sens.

d. Pôle universitaire d'excellence (PUI) (information)

G. CALVARY

Grenoble INP - UGA est lauréat du pôle universitaire d'innovation FITInnovE : F (Filières) I (Impact Interfaces) T (Transformations Transversalités Transitions Territoires) Innov (Innovation) E (Entreprises Entrepreneuriat). Grenoble INP - UGA s'est rangé derrière l'UGA pour répondre à ce PUI, se penchant sur l'efficacité de l'innovation par la recherche publique et l'enseignement supérieur, en prenant le point de vue des entreprises.

Les enjeux pour l'Etat sont la compétitivité des entreprises et la création d'emplois – Emmanuel Macron souhaitant atteindre 500 créations de start-ups par an en 2030 (soit un rythme multiplié par deux).

Le PUI est un concept inscrit dans la loi de programmation de la recherche ; la dotation de l'Etat est calibrée à 160 M€ pour une vingtaine de PUI, avec des financements complémentaires réservés (bourses French Tech Lab de Bpifrance). Les enjeux pour le site Grenoble Alpes sont l'efficacité, l'attractivité, la dynamique et le financement. Il s'agit d'une opportunité unique d'installer notre site comme un des écosystèmes au monde les plus intenses en innovation, créant les conditions pour plus d'emplois, des filières fortes et attractives.

La candidature de l'UGA est la troisième mieux dotée en France, après Saclay et PSL, soit un montant de 10 M€.

FITInnovE est un consortium qui réunit tous les acteurs académiques du territoire Grenoble Alpes au service de l'innovation, pour des parcours d'innovation lisibles et optimisés pour les entreprises et pour les entrepreneurs, personnels et étudiants. Il s'agit d'une approche sur 5 filières en cohérence avec le territoire (électronique et numérique, santé, énergie, intrants de l'industrie, environnement, espaces et vie). C'est une stratégie coordonnée, alignant les moyens sur la stratégie sans structure supplémentaire.

Des cibles ont été fixées à l'horizon 2027 en matière d'augmentation de l'impact économique de la recherche publique :

- doublement de la création de start-ups deeptech (de 15 à 30 par an) ;
- augmentation de 30 % du nombre de contrats de recherche partenariaux (de 412 à 520 par an) ;
- augmentation de 50 % des contrats d'exploitation de PI (48 à 75 par an).

Ces objectifs ont été fixés à partir d'un autodiagnostic :

- forces :
 - excellence et masse critique en recherche : université de rang mondial, tous les ONR, grands instruments ;
 - densité d'entreprises et culture d'innovation : 5 filières, CEA DRT, PI, partenariats et transferts ;
 - capacité de transformation et capacité stratégique : construction de l'UGA, IdEx ;
- faiblesses :
 - acteurs insuffisamment alignés ⇒ déclinaison de la vision partagée en stratégie, moyens, actions et suivi efficaces, partage de bonnes pratiques ;
 - trop peu de potentiel capté ⇒ détection plus active, meilleures lisibilité et attractivité pour les entreprises ;
 - accompagnement trop séquentiel ⇒ approche filières, talents en innovation, incitation ;
- opportunités :

- politiques publiques volontaristes et orientées vers les filières et les défis des transitions ;
- menaces :
 - concurrence internationale accrue.

FITInnovE est un consortium de 24 membres, dont 9 fondateurs, sous la direction de l'UGA.

La stratégie vise trois cibles :

- personnels et étudiants : engager les non-initiés en innovation, valoriser les actifs ;
- entreprises : faciliter l'accès (« *no wrong door* »), accélérer l'accompagnement, développer les transversalités entre filières, intégrer les enjeux sociétaux ;
- FITInnovE : coordonner et piloter, fluidifier les processus, concentrer les efforts sur les points d'impact

Pour chaque cible, il s'agit de créer un parcours d'innovation optimisé et chronométré.

Des indicateurs génériques ont été définis par l'Etat (dont 5 KPI), dont trois portant sur les délais (dont un KPI) :

- délai moyen de négociation et signature des accords de copropriété ;
- délai moyen de négociation et de signature des contrats d'exploitation ;
- délai moyen de négociation et de signature des contrats de recherche.

P. BENECH

G. CALVARY a réalisé un travail considérable permettant la réussite de ce projet, avec tous les partenaires.

G. CALVARY

Nous sommes le seul PUI de France dans lequel le CEA s'est engagé comme membre fondateur ; il s'agit de l'une de nos fiertés. Le travail se déroule particulièrement bien ; il s'agit d'une belle aventure humaine.

Nous devons désormais commencer le travail rapidement, car les quatre années à venir passeront vite.

I. GUILLAUME

Il s'agit d'un beau succès de la plaque grenobloise en général, et de Grenoble INP - UGA en particulier. Je serai intéressée à connaître les leviers opérationnels et la manière dont ces 10 M€ seront utilisés pour améliorer les relations avec les entreprises, sans créer de nouvelles structures.

G. CALVARY

Il s'agit de travailler dans un réseau fluide, qui ne fonctionnera que si chacun s'engage.

J.L. BRUNET

Je suggère de travailler avec French Tech in the Alps.

G. CALVARY

Ils s'estiment trop en aval pour intégrer le consortium.

J.L. BRUNET

Nous reviendrons peut-être sur cette position.

e. Rapport d'activité 2022 de la Fondation Grenoble INP (information)**B. UGNON-COUSSIOZ**

La Fondation a été créée en 2010 pour faire rayonner Grenoble INP - UGA, autour des thématiques de la citoyenneté, de l'international et de l'excellence.

Son programme MyFondation vise à renforcer le lien des entreprises avec le monde associatif étudiant et ses valeurs.

Le programme FastTrack vise à renforcer les liens des entreprises avec les écoles, les laboratoires et les étudiants de Grenoble INP - UGA.

Enfin, le programme Chaire consiste à accompagner la R&D des entreprises au travers notamment des chaires d'excellence industrielle, scientifique et/ou d'enseignement.

Les chaires fonctionnent dans le cadre juridique du mécénat, permettant aux entreprises de déduire les sommes versées de leur imposition à hauteur de 60 %.

La Fondation a été soutenue par 134 entreprises et 446 donateurs particuliers, et a bénéficié de 1,7 M€ de mécénat financier. 10 chaires sont actives et 67 étudiants accompagnés. 10 subventions ont été attribuées à des projets associatifs et projets d'école. 14 chaires au total ont été créées en 13 ans.

En 2022 prenaient fin les chaires MINT (plastronique) avec Schneider Electric, TRUST (confiance dans les systèmes) avec Ingenico, Innovista Sensors et GRDF et PERENITI (comportement des grands ouvrages de génie civil) avec EDF.

Trois chaires sont en cours (appels de fonds en 2022 et au-delà) :

- Smartgrids 3 (réseau électrique intelligent) avec Enedis ;
- Hydrolike 2 (machines hydrauliques) avec GE Hydro ;
- Hope (précarité énergétique) avec un consortium de mécènes, en cours de clôture.

Les chaires récentes sont les suivantes :

- Cellulose Valley, avec 8 partenaires (certains candidats ayant dû être refusés) ;
- Oxalia (écoulements hydrauliques multiphasiques et affouillements) avec Artelia ;
- Industry 4.H (place de l'humain dans l'industrie du futur) avec la Fondation Caterpillar et en lien avec trois universités européennes ;

- Deep Red (intelligence artificielle au service de l'imagerie infrarouge) avec Lynred ;
- Medelia (analyse en fatigue probabiliste de structures métalliques) avec SPRETEC, filiale d'Artelia.

Enfin, d'autres chaires pourraient voir le jour :

- 0G (imaginer, concevoir, réaliser et tester des solutions innovantes permettant de répondre aux enjeux de l'aéronautique) : ne pourra pas être concrétisé dans l'immédiat, faute de financements ;
- chaire d'enseignement de l'école d'entrepreneuriat des transitions ;
- Jumaux numériques pour machines hydrauliques, avec EDF (signature attendue dans les prochaines semaines) ;
- chaire d'enseignement Ensimag sur le codéveloppement école/entreprise de nouvelles thématiques d'enseignement ;
- chaire Hydrolike 3 avec GE Hydro (en cours d'évaluation dans l'entreprise).

D. RIU

Quelles sont les écoles associées à la chaire sur les jumeaux numériques ?

B. UGNON-COUSSIOZ

Il s'agit au moins d'Ense3.

3. Formation, recherche, valorisation

a. Visite de Grenoble INP – Esisar, UGA et du laboratoire LCIS (avant la séance à partir de 11 h)

b. Projets de Grenoble INP – Esisar, UGA et de l'association APDISAR (information)

E. MENDES

Le campus de Valence compte 4 500 étudiants, et héberge un laboratoire.

L'Esisar est une école généraliste des systèmes cyberphysiques. Elle a pour double rôle de former des ingénieurs et d'accompagner les entreprises dans leurs développements, en s'appuyant sur le triptyque formation/recherche/transfert. Des synergies sont créées entre le laboratoire LCIS, la plateforme technologique Esynov et l'APDISAR (association pour la promotion et le développement de l'école d'ingénieurs Grenoble INP Esisar).

L'école admet 60 élèves post-baccalauréat sur concours national, et 78 élèves à bac+2. Sur plus de 500 élèves, elle n'accueille que 10 à 15 % de filles, malgré des efforts de promotion auprès d'elles, y compris désormais au niveau des écoles élémentaires.

L'école s'inscrit dans la stratégie définie par l'équipe dirigeante précédente ; le seul objectif qui ne sera pas mis en œuvre est la mise en place d'un parcours international d'ingénieur diplômant (fautes de ressources).

L'école fait face à des réformes et à des adaptations permanentes.

La plateforme technologique Esynov contribue à la formation initiale et continue, accompagne les entreprises dans leurs développements et participe aux projets de recherche. Grâce à la chaire Trust notamment, il a été possible de capitaliser au niveau de la plateforme ce qui était fait dans les laboratoires, et de le diffuser dans les entreprises.

La structure de l'école n'a pas évolué depuis 2006, avec une première année du cycle ingénieur commune au premier semestre, puis deux filières qui n'ont pas la même attractivité vis-à-vis des étudiants (gestion difficile des quotas avec filières tubulaires). Le projet industriel de deuxième année du cycle ingénieur est emblématique de la formation, mais constitue un goulet d'étranglement pour la croissance des effectifs et représente un poids budgétaire très important (900 k€ par an). La dernière année du cycle ingénieur est dépeuplée à 60 % par l'expérience à l'international obligatoire. Enfin, la filière apprentis possède un vivier trop réduit qui ne fait pas le plein (perte de rentabilité).

Des difficultés et contraintes d'origine externe nécessitent également des adaptations :

- concurrence de plus en plus vive entre écoles (attractivité métiers, parcours...);
- réformes du lycée, du BUT ;
- exigences de la CTI : 100 % des diplômés avec expérience internationale, déploiement complet de l'approche compétences, formation DD&RS.

Les enjeux sont les suivants :

- répondre aux exigences du CTI :
 - mettre en œuvre le suivi des compétences (coût de 5 postes) ;
 - faire une large place aux enseignements DD&RS et humanités ;
- être plus attractif pour les étudiants et apprentis ;
- disposer d'une capacité de croissance significative des effectifs diplômés ;
- accueillir plus d'étudiants en dernière année de spécialisation ;
- consolider le socle de formation générale en systèmes cyberphysiques.

Ces objectifs doivent être atteints en maintenant l'excellence de la formation et l'insertion professionnelle, mais aussi la charge en enseignement.

Les axes de travail sont les suivants :

- première année du cycle ingénieur commune pour l'acquisition du socle Esisar ;
- spécialisation progressive deuxième et troisième années :
 - individualisation des parcours pour une meilleure gestion des quotas
 - modules de spécialités et modules d'ouverture (majeure et mineures)
- modularité de la maquette pédagogique avec des blocs élémentaires de même taille :
 - 1,5 jour identiques pour la réalisation (favorise l'intervention des professionnels et la FTLV) ;
 - adaptabilité et robustesse vis-à-vis des évolutions et des départs/arrivées ;

- mise en place de quotas de maximum de départs à l'international par semestre :
 - révision des semestres (dates de sessions 2) ;
- optimisation et plus grande attractivité de la formation en apprentissage :
 - 2 formations à 16 apprentis (plutôt que 1 x 32 qu'on ne remplit qu'à 24) avec semestres communs ;
- rééquilibrage des volumes d'enseignements par discipline en adéquation avec les capacités.

c. Projets des nouveaux directeurs de Grenoble INP – Phelma, UGA et de Grenoble INP – Pagora, UGA (information)

Projets de Grenoble INP – Phelma, UGA

A. CAPLIER

Phelma s'inscrit dans les axes stratégiques de Grenoble INP - UGA ; ses trois premiers axes sont identiques à ceux de l'établissement.

L'école ouvre une nouvelle formation par apprentissage « Matériaux, énergie et procédés », pour répondre au besoin d'ingénieurs pour réussir la transition énergétique et écologique :

- filières batteries durables dans l'Union européenne ;
- déploiement d'une filière hydrogène en France ;
- création d'une industrie « made in Europe » dans l'énergie solaire ;
- recyclage des métaux critiques ;
- relance de la filière nucléaire ;
- décarbonation de l'industrie et des transports.

Les équipes enseignantes de Phelma sont motivées et sont reconnues internationalement. La formation est tournée vers l'innovation en lien avec une recherche industrielle et appliquée. De nombreux cas pratiques peuvent être étudiés sur les plateformes techniques. Enfin, le bassin industriel grenoblois est un atout pour réussir. Nous visons 24 étudiants par promotion dès 2024.

Plusieurs formations de Phelma ont été labellisées « compétences et métiers d'avenir » ; les filières métiers ciblées sont l'hydrogène, les batteries, la santé numérique, l'électronique, le quantique, l'IA ; un autre dossier est en cours de dépôt sur le nucléaire.

Dans le domaine de l'hydrogène, il s'agit d'accélérer le montage de formations initiales, de créer un certificat de compétences et de monter des plateformes expérimentales high-tech.

Dans le domaine de la batterie, Phelma souhaite créer des parcours de formation adaptés sur toute la chaîne de valeur, et en lien avec la filière automobile.

Une plateforme de formation à l'analyse et aux traitements des données de santé doit également être créée.

Phelma s'inscrit également dans un projet européen portant sur l'électronique et la microélectronique verte, dans un contexte où ce secteur éprouve des difficultés à

recruter en Europe. Il s'agit de former des ingénieurs sur les impacts écologiques de cette technologie et les limites actuelles y compris au niveau des ressources nécessaires et des enjeux énergétiques, en ayant un sens critique sur les nouveaux usages.

V. QUEMA

Quelle est la dimension européenne du projet ?

A. CAPLIER

Il s'agit notamment d'échanges de pratiques et de formations déployées dans plusieurs universités.

Enfin, nous devons faire évoluer nos formations dans le cadre de la transition écologique, en prenant notamment en compte l'analyse du cycle de vie et l'écoconception. Cela passera d'abord par une formation des enseignants et du personnel, puis par une modification des maquettes pédagogiques.

Projets de Grenoble INP – Pagora, UGA

E. MAURET

Pagora est particulière par ses spécialités, et a peu d'équivalents en Europe (hormis en Scandinavie) ; elle est spécialisée dans la production de pâte à papier, avec des extensions sur la bioraffinerie, les matériaux biosourcés et l'intégration de l'électronique dans les matériaux.

Il s'agit d'une petite école, avec des promotions de 60 élèves par an (soit 200 au total). Elle a été créée en 1907, et est par nature proche de l'industrie papetière. Elle est associée à un laboratoire.

Pagora a été l'une des premières écoles d'ingénieur à créer une formation par apprentissage, en 1987 ; elle accueille 20 à 30 apprentis par an. L'école accueille un CFA dans ses bâtiments, ainsi que le laboratoire LGP2.

J'ai pris la direction de l'école au mois de juillet. Le projet bâti par la nouvelle équipe se fonde sur une matrice SWOT :

- forces :
 - des domaines de spécialité bien définis ;
 - une école à taille humaine, agile et QSE ;
 - la présence de l'Agepfi et le CFA ;
 - un campus attractif et stimulant ;
 - l'appartenance à Grenoble INP - UGA ;
 - une relation partenariale forte ;
 - un très bon placement des diplômé-es (réseau) ;
 - l'association 1 école/1 laboratoire ;
- opportunités :
 - les thématiques de l'école ;
 - les parcours de master Bio2 & e.PEPS, ;
 - l'offre de stages, contrats d'apprentissage ;
 - l'ouverture à d'autres secteurs industriels ;
 - les recrutements de personnels ;
 - des secteurs industriels qui recrutent ;

- les actions de communication et RI ;
- les thèmes de recherche du LGP2 ;
- faiblesses :
 - un manque d'attractivité : recrutement étudiant (français, étrangers, mobilité entrante) et recrutement du personnel ;
 - des ressources financières peu diversifiées ;
 - une école de petite taille ;
- risques :
 - la difficulté à mener tous les projets en cours (taille de l'école) ;
 - un surmenage du personnel ;
 - une attractivité qui ne décolle pas ;
 - une baisse du niveau des diplômé-es de Pagora ;
 - une perte de compétences due au renouvellement du personnel.

Le projet s'articule en trois axes :

- axe 1 : être élève à Grenoble INP – Pagora, UGA :
 - améliorer les connaissances et compétences des diplômé-es :
 - évaluer et améliorer notre maquette pédagogique ;
 - faire croître l'investissement des élèves ;
 - améliorer la démarche compétences ;
 - intégrer les premières modifications des maquettes et actions en septembre 2024 ;
 - agir pour le développement durable et la responsabilité sociétale (DD&RS) :
 - développement durable et environnement :
 - Pagora : école pilote UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement Durable) ;
 - donner un socle commun à nos élèves sur les problèmes de transition environnementale ;
 - rendre plus visibles ces aspects plus visibles dans nos enseignements ;
 - donner des outils ;
 - agir contre les stéréotypes :
 - jeunes femmes et filières scientifiques ;
 - diversité des élèves : origine sociale, culturelle, handicap, genre ;
 - violences sexistes et sexuelles ;
- axe 2 : être partenaire de Grenoble INP – Pagora, UGA
 - augmenter le nombre de diplômé.es :
 - maintenir/renforcer nos actions vers les classes préparatoires ;
 - renforcer les actions de communication vers les médias (enquêtes, réseaux sociaux) ;
 - améliorer nos outils de communication destinés aux futurs élèves (plaquettes, site web, réseaux sociaux) ;
 - **apprentis** :
 - **renforcer les actions de communication** vers des publics ciblés (futurs candidats / admis sur titres) et en proposer de nouvelles

- **diffuser les offres** de contrat d'apprentissage de manière plus efficace
- intégrer **la réforme des IUT**, avec le passage à trois années de formation
- s'intéresser à d'autres voies de recrutement des apprenti-es en France et à l'étranger
- s'appuyer sur les actions en cours menées en partenariats avec **l' Afifor, l'OPCO 2i, les partenaires industriels**
- élèves étrangers :
 - parcours de Master : **M2 Bio2** (Bioraffinerie et Biomatériaux) ;
 - nouveau parcours : M2 e.PEPS (Électronique imprimée et intégrée durable) ;
 - M2 et 2A-Ing : enseignements dispensés en anglais ;
 - apprenti-es de nationalité étrangère ;
 - renforcer la communication et les actions à l'international pour augmenter la visibilité ;
- axe 3 : travailler à Grenoble INP – Pagora, UGA : améliorer le dialogue et la vie en collectivité :
 - des réunions « métiers » et des partages des réflexions menées ;
 - des locaux améliorés : un nouveau bâtiment, des changements de bureaux, une cafétéria du personnel plus adaptée aux nouveaux besoins ;
 - une implication de l'équipe de direction et de la CCPL.

I. PARISSIS

Une action concrète est-elle menée pour faire face au constat de surmenage ?

E. MAURET

Oui, nous avons mené des actions pour limiter la charge ou améliorer les conditions de travail.

D. RIU

C'est le métier global qu'il faut réinterroger.

E. MAURET

J'ai l'impression que tout est en train de passer sur appels à projets, comme cela était déjà le cas en recherche.

A. CAPLIER

Voyons-nous augmenter les demandes de type CRCT, ou les démissions ?

I. PARISSIS

Il y a très peu de CRCT et de CCP.

A. CAPLIER

Il me semble que les délégations ne sont pas négligeables.

I. PARISSIS

Il n'y a que 6 ou 7 CRCT par an, alors qu'ils pourraient être au nombre de 50 si l'on voulait donner aux collègues la possibilité d'en bénéficier de façon régulière.

I. ZIN TOMASINO

Le système est sous pression.

I. PARISSIS

Oui.

- f. Validation de la note d'orientation stratégique en vue du renouvellement d'accréditation des masters sciences cognitives et traitement du signal et des images (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- g. Règlements des études des parcours de master de l'année universitaire 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- h. Ouverture du semestre à choix DESSINE dans le cadre de la TEN School (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- i. Avenant au règlement de scolarité de Grenoble INP – Esisar, UGA de l'année universitaire 2023-2024 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**
- j. Statut d'étudiant salarié (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

A. FARASTIER

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du décret n°2017-962 du 10 mai 2017 qui prévoit les conditions de la reconnaissance envers l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle à compter de l'année universitaire 2017-2018.

L'objectif est de permettre à un étudiant contraint de travailler pendant son cursus de formation de poursuivre dans de bonnes conditions sa formation en assistant à tous les enseignements.

Le statut d'étudiant salarié n'a pas vocation à concurrencer les dispositifs de formation par « apprentissage » proposés dans les écoles.

Il s'adresse aux étudiants qui n'ont pas d'autre option que de travailler en parallèle de leurs études.

Ne peuvent pas bénéficier du statut d'étudiant salarié les étudiants exerçant une activité professionnelle sans contrat de travail et les étudiants exerçant un emploi étudiant dont l'employeur est Grenoble INP - UGA, l'UGA ou une composante.

Peuvent bénéficier du statut d'étudiant salarié les élèves ingénieurs et étudiants en troisième année de licence ou en master, boursiers ou non boursiers, à condition d'être titulaires d'un contrat de travail légalement établi et dont les horaires sont partiellement incompatibles avec l'emploi du temps de leur année, s'étalant sur toute l'année universitaire ou sur une partie de celle-ci (possibilité de contrat de 6 mois après autorisation expresse de la direction des études) et impliquant 10 heures minimum de travail par semaine. Ce temps de travail minimum a été défini en cohérence avec les autres établissements de l'Université.

Pour pouvoir bénéficier du statut, l'étudiant doit avoir formulé sa demande avant de s'engager vis-à-vis de l'employeur.

Des aménagements sont possibles :

- étalement de l'année universitaire sur deux ans : un contrat pédagogique est établi avec la direction des études pour préciser quels cours sont suivis chaque année ;
- dispenses d'assiduité ponctuelles, de manière exceptionnelle, après autorisation expresse de la direction des études.

L'obtention du statut d'étudiant salarié n'est pas de droit, elle est évaluée par la direction des études après un entretien approfondi avec l'étudiant lui permettant d'apprécier la stricte nécessité pour l'étudiant de travailler en parallèle de ses études.

Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique est établi avec l'étudiant ; ce contrat précise les aménagements retenus

L'école pourra nommer un référent qui assurera le suivi des étudiants salariés. L'étudiant salarié informera sans tarder le référent de toute modification de son contrat de travail.

L'octroi du statut d'étudiant salarié n'a pas d'incidence sur le montant des droits de scolarité dus. L'étudiant qui bénéficie du statut d'étudiant salarié peut déposer une demande d'exonération des droits auprès de la commission d'exonération de Grenoble INP - UGA, en suivant le dispositif général.

V. DANJEAN

Considère-t-on qu'un étudiant qui travaille de nuit a des horaires incompatibles avec sa scolarité ?

A. FARASTIER

Cela peut créer des difficultés, mais une discussion doit s'ouvrir à ce propos.

V. DANJEAN

Comment concilier les règles selon lesquelles l'étudiant « doit avoir formulé sa demande avant de s'engager vis-à-vis de l'employeur », mais également présenter un contrat de travail ?

A. FARASTIER

Il est toujours préférable de s'assurer en amont avec la Direction des études que les conditions d'études et de travail sont optimales.

V. DANJEAN

Le document officiel comporte une contradiction interne.

A. FARASTIER

Je ne pense pas qu'il soit demandé à l'étudiant de fournir un contrat de travail. L'idée n'est pas de bloquer l'étudiant, mais d'offrir une possibilité qui n'existait pas jusqu'à présent, sachant qu'il existe une part des étudiants qui ne peuvent pas se dispenser

d'un travail pour financer leurs études. Dans tous les cas, la présentation du contrat de travail n'est pas un préalable à la discussion.

Y. MARECHAL

Nous avons évoqué le sujet en commission permanente, estimant effectivement que cette phrase était un point dur. Nous avons souhaité porter le point à l'ordre du jour du CA, pour prendre acte de la souplesse d'organisation du dispositif ; nous pourrions y revenir sous un an pour faire le point sur les éventuelles difficultés de mise en pratique.

V. DANJEAN

Ce dispositif paraît intéressant, mais certaines formulations semblent devoir être revues.

J. MIKAC

Si l'étudiant fait sa demande de statut et qu'elle lui est refusée, quels sont ses recours possibles ?

Y. MARECHAL

Les directeurs d'école ont entendu les questions et considèrent que la réussite des étudiants est la priorité. Nous établirons un bilan dans un an sur les éventuels refus, et les critères retenus.

J. MIKAC

Tous les directeurs d'école ne sont pas présents en séance. Il faudrait préciser des règles d'application de l'expérimentation.

E. MENDES

Le sujet sera traité au niveau des directeurs des études, qui sont très facilitateurs.

Y. MARECHAL

Je ne souhaite pas mettre en place une usine à gaz pour traiter un dispositif qui ne rencontrera peut-être pas de problèmes.

I. GUILLAUME

Quelle volumétrie imaginez-vous ?

A. FARASTIER

Nous parlons de quelques étudiants par école.

D. RIU

La discussion personnelle permet d'identifier les éventuelles difficultés personnelles, financières, etc. Un étudiant qui voudrait prendre un emploi de 25 heures par semaine, incompatible avec une réussite de sa scolarité, pourrait ainsi être orienté vers l'assistante sociale.

A. CAPLIER

Pouvons-nous imaginer que des personnes étudient un semestre, puis travaillent un semestre, voire une année, avant de reprendre leur cursus ?

A. FARASTIER

Les cas de figure peuvent être multiples, et sont difficiles à anticiper de façon systématique. La formulation a été travaillée avec le VP étudiant et les directeurs des études ; elle n'est pas parfaite, mais il est proposé une expérimentation, avant une amélioration future éventuelle. On s'est appuyé sur ce qui existait pour les sportifs de haut niveau.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve la mise en application du statut d'étudiant salarié. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d. Bilan du semestre PISTE (information)

Le point est reporté.

e. Bilan de la rentrée 2023 (présenté en CEVU) (information)**C. CHIRAT**

352 étudiants rejoignent chaque année Grenoble INP - UGA au niveau post-baccalauréat. Les effectifs sont stables, mais la part des filles est en chute drastique, suite à la réforme du baccalauréat.

En cycle ingénieur, master et licence, les effectifs inscrits sont de 7 291 étudiants à date, soit une diminution d'un peu plus de 200 étudiants par rapport à l'année universitaire précédente. En master, on constate une diminution constante des effectifs en master STS (en inscription principale), et une augmentation en master SHS (à l'IAE).

Le nombre d'étudiants étrangers est stable, à 1 606 personnes, mais on observe une diminution constante de la part des étrangers extracommunautaires depuis trois ans. Plusieurs raisons peuvent être invoquées – le Covid en 2020-2021, les problèmes géopolitiques, la diminution du pouvoir d'achat. En outre, les pays asiatiques proposent de plus en plus d'offres de masters en anglais, et les étudiants de ce continent ont donc moins tendance à venir en Europe.

Les primo-entrants en cycle d'ingénieur (première ou deuxième année) sont en forte chute. Les effectifs issus des classes préparatoires restent heureusement stables, malgré la faible attractivité des classes préparatoires scientifiques. Les préparatoires intégrées sont également stables.

En revanche, le nombre d'admis sur titre diminue considérablement, du fait de la réforme du BUT ; le nombre d'admis sur titre étrangers recule également, même si l'évolution est moins marquée. L'établissement ne compte que 113 nouveaux apprentis, contre 144 l'année précédente. Cette situation était attendue suite à la réforme du BUT, et les écoles s'étaient préparées en se rendant dans beaucoup de salons, mais l'effet n'en est pas moins important. Il conviendra d'examiner l'année prochaine si les étudiants souhaitent ou non poursuivre leurs études à Grenoble INP - UGA en sortie de BUT3.

Au total, 766 étudiants sont inscrits en contrat d'apprentissage, dont 208 en master IAE.

En résumé, la diminution globale de 200 étudiants est acceptable ; dans le détail, il faut cependant surveiller les divers points listés.

Plusieurs options sont à étudier si l'on souhaite compenser la diminution du nombre d'admis sur titre au niveau ingénieur et au niveau licence.

- k. Ouverture du parcours Applied Corporate Management in Banking de la mention de master Management et Administration des Entreprises (MAE) à Grenoble IAE – INP, UGA (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

4. Affaires financières

- a. Recapitalisation de la SATT Linksum Grenoble Alpes (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- b. Remise gracieuse (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

5. Ressources humaines

- a. Actualisation du référentiel de rémunération des agents contractuels (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- b. Evolution des grilles de rémunération des apprentis (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- c. Evolution du plafond des heures des chargés d'enseignement vacataires (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**
- d. Attribution prime exceptionnelle aux personnels IATS (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)**

6. Affaires réglementaires

- a. Statuts S.mart Grenoble Alpes – Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)**
- b. Département des enseignements transverses (DET) : changement de nom et mise à jour du règlement intérieur (présenté en CSA et CP) (délibération simplifiée)**
- c. Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de protection sociale complémentaire (PSC) en santé (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

A. CHEVALLET

Depuis 2009, les ministères MENJ-MESR-MSJOP et leurs établissements contribuent au financement des garanties de protection sociale complémentaire

auxquelles souscrivent leurs personnels, notamment au travers d'un dispositif de référencement d'une ou plusieurs offres après appel public à la concurrence.

Le régime actuel prévoit une adhésion facultative des personnels à la couverture proposée.

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la PSC en matière de couverture des risques occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat et l'arrêté du 30 mai 2022, fixent le nouveau régime obligatoire de PSC en santé, conformément aux termes de l'accord interministériel du 26 janvier 2022 signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Les caractéristiques essentielles du nouveau régime sont les suivantes.

- Il définit un socle de garanties destinées à couvrir les frais de santé au moyen de contrats collectifs, auxquels les personnels adhèrent obligatoirement.
- Il comporte un financement obligatoire de l'Etat employeur à hauteur de 50 % de la complémentaire santé de ses agents.
- Une commission paritaire de pilotage et de suivi, composée de représentants du ministère et des organisations syndicales représentatives, est consultée sur la définition des critères de sélection des candidats et des offres et émet un avis sur l'analyse des offres définitives.
- La sélection des contrats collectifs en santé intervient au terme d'une procédure de mise en concurrence, organisée pour l'ensemble des trois ministères (MENJ, MESR et MSJOP).

Ce nouveau dispositif se substituera à la contribution forfaitaire mensuelle de 15 euros allouée aux personnels depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le dispositif entrera en vigueur pour les trois périmètres ministériels précités à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il nécessite la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence, à l'issue de laquelle un organisme de protection sociale complémentaire sera sélectionné par les ministères afin de mettre en place le contrat collectif obligatoire précité.

Compte tenu de l'expertise requise pour la passation d'un tel marché, et des enjeux de mutualisation, il est proposé que l'établissement adhère au groupement de commandes entre les MENJ-MESR-MSJOP et leurs établissements, coordonné par la Mission des Achats (MDA).

En réponse aux questions posées en commission permanente, je précise que le cahier des charges est cadré par l'accord interministériel. De même, la dizaine de cas de figure autorisant une dispense de couverture est décrite dans le décret.

J. MIKAC

Qu'advient-il au mois de janvier aux agents qui ont déjà une mutuelle courant de septembre à septembre, par exemple ?

A. CHEVALLET

Je ferai un point global sur le sujet de la protection sociale auprès des représentants du personnel dès lors que nous aurons davantage d'informations sur l'appel d'offres ; un autre appel d'offres sera par ailleurs lancé sur la prévoyance.

V. DANJEAN

Nous aurons donc pendant un moment une mutuelle pour la santé, et une autre pour la prévoyance.

A. CHEVALLET

Pour la prévoyance, nous conserverons provisoirement l'ancien système, avant de basculer dans le nouveau dispositif.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve l'adhésion au groupement de commandes MENJ-MESR-MSJOP et leurs établissements, pour la passation d'un marché de protection sociale complémentaire (PSC) en santé. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (présenté en CP) (pour information)**C. GROS**

Vous avez reçu l'information sur ces délégations, qui n'a pas appelé de commentaire.

8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)**C. GROS**

Nous n'avons pas pu présenter le bilan du semestre PISTE, qui sera porté à l'ordre du jour du CA du 14 décembre.

Y. MARECHAL

L'organisation du CA à Valence est une première ; il n'a pas été facile à mettre en place ; je remercie Valence pour son accueil, et C. GROS pour le travail de préparation.

P. BENECH

Je vous informe par ailleurs de l'actualisation des frais de mission.

I. ZIN TOMASINO

Un nouveau décret ministériel met à jour les montants des remboursements des repas et des hébergements. Les montants votés par le CA restent supérieurs ou égaux à ce minimum ministériel pour les nuitées ; en revanche, pour les repas, les remboursements sont portés à 20 €.

P. BENECH

Je salue pour finir le travail réalisé à Valence, qui a permis à l'Esisar de prendre en vingt ans une grande ampleur en termes de thématiques et de qualité, et de se

nantir d'une identité sur le cyber et la RFID. L'école est tout à fait l'égale de celles du site de Grenoble. Bravo pour ce travail mené par les enseignants et les personnels de l'école, très apprécié dans la région.

[Applaudissements]

La séance est levée à 17 heures 40.